

8.4

LA ZONE 33 : LA DÉCLARATION DE CHELEM

(25-03-16)

INTRODUCTION

Il est excitant d'encaisser 12 ou 13 levées après avoir remporté les enchères en misant un contrat de bas niveau. Cependant, cela est futile si l'on ne sait pas **miser précisément le niveau potentiel** détenu par notre équipe si on veut avoir droit aux bonus associés aux contrats de manche et de chelem.

Pour récolter le bonus associé à un contrat de chelem, il faut gager au niveau 6 **et** réussir au moins 12 levées. Pour profiter du bonus (encore plus élevé) propre au contrat de Grand chelem, il faut miser le niveau 7 **et** réussir les 13 levées.

Malgré cela, pour gagner au bridge, ce n'est pas tout de gager et réussir un chelem!?

En fait, pour apprécier le bridge et performer, particulièrement en ce qui concerne les chelems, il faut vraiment **faire mieux que la moyenne** obtenue par l'ensemble des autres équipes en position similaire.

Concrètement, cela signifie AVOIR UN TAUX DE DÉTECTION ET DE RÉUSSITE OPTIMUM pour les chelems étant donné, d'une part, que ces contrats sont relativement faciles à jouer vu que les adversaires ont très peu de points et, d'autre part, qu'une grande portion des chelems sont faciles à détecter. Autrement dit, *en moyenne* la majorité des équipes découvrent et réussissent ce type de contrat, ou *en moyenne* la majorité des équipes découvrent et échouent ces dits contrats.

8.4 -1

8.4 La Zone 33 : LA DÉCLARATION DE CHELEM

«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

En clair, il faut chercher à découvrir un maximum de **chelems réalisables** (*c'est-à-dire détecter des chelems qui ont un pointage HL inférieur à la norme*) **tout en évitant ceux qui sont voués à l'échec** malgré un pointage HL adéquat.

8.4.1 LA DÉCLARATION NATURELLE POUR LE CHELEM

Dans les débuts du bridge, il n'y avait que la déclaration directe, c'est-à-dire naturelle au niveau 6, qui était disponible vu que le seul moyen d'inviter au chelem était la déclaration naturelle de l'atout au niveau 5.

L'évaluation des points selon le système Goren a permis, avec l'épreuve du temps, d'établir une norme empirique qui a défini des **nombre-clés** garantissant raisonnablement la réussite d'un contrat gagé. Comme qui dirait, *pourquoi faire compliquer quand on peut faire simple*.

Le système **BRIDGE STANDARD INTERNATIONAL** a comme base cette **logique naturelle du bridge**. On peut définir ce système comme une *langue* élaborée par extrapolation du système Standard. En effet, malgré son élaboration très développée, il respecte parfaitement la logique du système de pointage HL via l'utilisation du protocole *d'Ouverture à la Majeure Cinquième*.

Le système enseigné est *INTERNATIONAL* aussi bien au plan technique que de l'accessibilité. En premier lieu, *son rationnel n'est pas basée sur le talent inné mais plutôt sur la logique et la méthode scientifique*. En deuxième lieu, *la diffusion du système est universelle et aucunement dogmatique*. Finalement, *la pédagogie utilisée est basée sur la compréhension et s'adresse à tous les degrés d'expérience sans aucun hermétisme*.

Il est bon de se remémorer les nombre-clés pour la recherche de chelem. Pour le niveau 5 qui constitue *l'intérêt au chelem*, c'est **29** (ZONE 28-29). Pour le niveau 6 ou chelem, c'est **33** HL/PP (ZONE 32-33-34). Et pour le niveau 7 ou Grand chelem, c'est **37** HL/PP (et plus).

On peut déduire que la Zone d'invitation au Grand chelem se situe à 34-**35**-36 HL/PP.

8.4 -2

8.4.2 Questionnaire 4 SA BLACKWOOD OU « L'APPEL AUX AS »

Avec l'évolution et l'introduction des enchères artificielles, qui étaient tous appelées à l'origine sous le vocable «Cue-Bid», il est devenu possible d'utiliser plus judicieusement l'espace dans l'échelle des enchères.

Ainsi, dans les années 30, E. Blackwood a instauré le concept de l'APPEL AUX AS, que l'on désigne habituellement comme le *Questionnaire 4 SA Blackwood*. Il y a eu plusieurs variantes autour de ce sujet mais il demeure que c'est la convention *4 SA Blackwood classique* qui est reconnue universellement et enseignée dès le début de l'apprentissage du bridge.

Le but visé par cette convention est d'utiliser le niveau 5 pour demander à recevoir de l'information sur le nombre d'As qui est détenu par le répondant.

Comme toute convention, celle-ci a des limites et des inconvénients. En effet, malgré le fait que *4 SA Blackwood* recueille de l'information, elle **bloque prématurément tout le niveau 4**, ce qui donne une performance moyenne qui va donner des score moyen, donc rarement des *tops*..

Son deuxième défaut est lui-aussi majeur. Cette enchère ne donne aucune description de la main du joueur qui l'utilise (*ce qui renforce le concept désuet de «capitaine» où l'on gaspille de l'espace pour donner des "ordres"*). En fait, cette convention au sens classique ne déclare pas comme tel que la zone de chelem est atteinte; tout au plus, elle affirme un "INTÉRÊT POUR UNE RECHERCHE DE CHELEM DE FAÇON UNILATÉRALE ET SANS DONNER DE DÉTAILS".

Un autre défaut qui est sous-jacent, c'est le style défensif que cette convention implique. Dans les débuts du bridge (et encore de nos jours), on appréciait les conventions, comme *4 SA Blackwood*, parce qu'elle permettait de prendre rapidement l'avantage des enchères (en bloquant la parole aux opposants). Ce style est contre productif et dénué de logique quand on possède l'avantage des points.

Qui plus est, il y a plusieurs variantes concernant le système de réponse au **questionnaire 4 SA Blackwood** qui ont été inventées pour essayer de remédier au surpassement éventuel de l'atout au niveau 5 inhérent au système de réponse classique.

8.4 La Zone 33 : LA DÉCLARATION DE CHELEM
«*Bridge Standard International*» <https://canadabridge.org>

L'utilisation de plusieurs variantes pour décrire le nombre exact d'As crée constamment des imbroglios. Ce qui entraîne des polémiques *de salon* incessantes à savoir qu'elle est le meilleur système de réponse pour cette convention.

Peut-on prétendre faire mieux?

Oui, il est possible de dénouer cette impasse.

Il faut d'abord faire le constat qu'on ne peut trouver de solution à un problème si les prémisses du questionnement sont fausses.

En clair, la convention *4 SA Blackwood* est, au sens littéral, une question sans fondement! En quelque sorte, sa conception d'une autre époque et la mentalité compétitive ont fait de cette convention un "prétexte" pour donner libre cours à l'intuition et à l'individualisme; d'où la réputation surfaite que le bridge est un jeu compliqué et réservé aux surdoués.

La solution. **Il faut considérer la convention *4 SA Blackwood* comme une DESCRIPTION** au même titre que tout autre annonce.

Et ce faisant, les quatre effets négatifs inhérents à la convention *4 SA BLACKWOOD* vont être contre-carrés et le système de réponse va pouvoir être cohérent avec la suite des enchères. Bref, le bridge moderne est une activité intellectuelle basée sur la raisonnement et l'apprentissage méthodique de connaissances logiques.

Concrètement, pour donner une signification spécifique à cette convention, il faut **l'intégrer dans un système global** (au lieu de considérer celle-ci comme la *porte d'entrée principale* de la recherche de chelem en atout).

N.B.

Pour éviter la redondance et la confusion, en l'absence d'indication contraire, le terme *4 SA Blackwood* qui est utilisé dans le système global **réfère toujours aux principes du *BRIDGE STANDARD INTERNATIONAL***.

8.4 -4

8.4.3 4 SA BLACKWOOD N'EST PLUS UN QUESTION, C'EST UNE DESCRIPTION

Commençons par définir le contexte où doit survenir cette convention pour éviter une confusion avec les enchères 4 SA naturel obligé et 4 SA Quantitatif (*Invitation au chelem à SA*).

PRINCIPE 8.4:1 CONTEXTE POUR RECONNAÎTRE 4 SA BLACKWOOD

- L'annonce 4 SA affirme la convention 4 SA Blackwood quand:**
- ▶ **la dernière enchère du partenaire est à la couleur, donc différente du Sans-Atout;**

 - ▶ **et qu'il y a un fit déclaré au préalable.**

Corollaire :

- #1: En l'absence de fit déclaré et de déclaration à Sans-Atout chez le partenaire, l'enchère 4 SA conserve donc sa SIGNIFICATION QUANTITATIVE (sinon 3 SA naturel, si obligée) qui peut être soit :**
- ⇒ **un invitation Quantitative Standard au chelem à Sans-Atout,**
 - ou,**
 - ⇒ **dans le cas des MAINS FORTES, une affirmation d'un soutien partiel associé à une invitation «mixte», c'est-à-dire qui donne au déclarant le choix de la nature du contrat entre l'atout ou à Sans-Atout (Voir Chapitre 9).**
- #2: Cette définition concise du contexte affirme implicitement que la convention 4 SA Blackwood ne peut pas agréer un fit par défaut** (car cela enlèverait le sens naturel à l'enchère 4 SA qui peut être très utile lors de certaines situations difficiles, donc payantes).

Le contexte pour se servir de cette convention est donc très clair et permet de laisser le champ libre pour les contrats à Sans-Atout quand il n'y a aucun fit de déclarer.

En résumé, les critères de ce contexte font en sorte qu'il n'est plus de mise de se servir de cette convention pour interroger rapidement (au lieu de décrire son jeu et laisser le partenaire décrire le sien) lorsqu'on détient un fort pointage (en l'absence de fit et d'enchère à SA par le partenaire).

8.4 La Zone 33 : LA DÉCLARATION DE CHELEM
«*Bridge Standard International*» <https://canadabridge.org>

Il est maintenant temps de voir la signification précise que doit supporter cette convention pour ainsi dynamiser la recherche de chelem.

PRINCIPE 8.4:2 DÉFINITION DE LA CONVENTION «4 SA BLACKWOOD»

C'est une déclaration d'équipe affirmant que le pointage et les valeurs combinées ont atteint la zone de chelem, soit le niveau 6 (*Zone 33*).

Corollaire: Il découle que cette convention peut être employée par l'un ou l'autre des joueurs de l'équipe; et qu'elle n'est pas réservée au joueur qui a le plus haut pointage ou celui qui joue comme capitaine, plus fort, plus ...

Cette convention correspond à une DÉCLARATION OFFICIELLE DE CHELEM.

PRINCIPE 8.4:3 EXIGENCES POUR DÉCLARER «4 SA BLACKWOOD»

Pour déclarer le chelem par 4 SA Blackwood, il faut que le déclarant ait la connaissance que son équipe possède les conditions suivantes :

- **33 points HL/PP, ou plus;**
- **un fit déclaré et la connaissance de 2 Gros Honneurs dans l'atout;**
- **un Contrôle de niveau 4 dans chacune des trois couleurs non atout.**

Corollaire: L'INVITATION AU CHELEM EN MODE CONTRÔLE est donc le mode d'invitation qui fonctionne le mieux avec 4 SA Blackwood. On doit l'utiliser en priorité; même si les conditions pour 4 SA Blackwood *direct* sont présentes.

Il est donc préférable de déclarer 4 SA Blackwood direct exclusivement s'il est évident qu'il n'est pas possible d'utiliser l'Invitation en mode Contrôle.

C'est en additionnant le **pointage plancher** de la catégorie annoncée par le partenaire (via les enchères) avec le total des valeurs de son jeu, qu'il est possible de conclure que le chelem est possible au plan du pointage. C'est le concept du *POINTAGE COMBINÉ PLANCHER*.

Pour fins pédagogiques pour mieux visualiser la mécanique, voyons d'abord l'utilisation *directe* de 4 SA Blackwood qui peut être employée exceptionnellement.

8.4 -6

8.4 La Zone 33 : LA DÉCLARATION DE CHELEM
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Ex. 8.4.3 La déclaration directe au chelem avec 4 SA Blackwood

:1	1	2	3	4
	1 Co	Passe	3 Co	Passe
	4 SA	...		

L'ouvreur, ici, doit détenir un bon 20-21 HL/PP ou + (**21** + 11-12 = 32-33); 2 des 3 GH d'atout et au moins **un Contrôle de niveau 4 dans chacune des trois couleurs** non-atout. Sinon, il faut utiliser un des trois autres modes d'invitation en vigueur car ils couvrent efficacement de façon complémentaire ce domaine de situations.

IL FAUT COMPRENDRE QU'IL PEUT Y AVOIR **PLUS D'1** CONTRÔLE DE NIVEAU 4 PAR COULEUR NON ATOUT; CES CONTRÔLES ÉTANT **L'AS, LE ROI OU UN SINGLE/CHICANE** DANS CHACUNE DES COULEURS NON ATOUT.

Il faut donc avoir un *Contrôle de niveau 4* pour chacune des trois couleurs non atout.

:2	1	2	3	4
	1 Tr	2 Co	Passe	4 SA

Le premier défenseur a annoncé une *Surenchère d'ouverture "à saut"* au niveau 2 (*barrage*) ce qui décrit une **couleur spécifiée sixième** et un *pointage faible*; ce pointage est évalué d'emblée au minimum à **10 PP**. Ici, c'est le deuxième défenseur qui déclare directement. Il est clair qu'il détient au moins les trois Contrôles (*donc, 1 Contrôle par couleur non-atout*) et 22-23 HL/PP.

Ces deux exemples très simples montrent un fait important. On se doit de constater que, les partenaires ont rapidement échangé plusieurs informations; ce qui est un très bon départ pour pouvoir bien évaluer la pertinence, les dangers, le niveau exact du chelem vs Grand chelem.

La précision nécessaire pour découvrir plus de chelem que la moyenne avec un taux de réussite lui-aussi supérieur est impossible à atteindre si vous considérez que *4 SA Blackwood* est le point de départ pour la recherche des chelems et qu'il s'agit strictement d'une question (et non une enchère descriptive) à laquelle le partenaire doit répondre sans émettre de commentaires!

8.4 -7

8.4.4 DÉCLARATION DE CHELEM après *INVITATION EN MODE CONTRÔLE*

Dès qu'un joueur s'aperçoit que les trois Contrôles sont détenus et que les deux autres conditions sont remplies, **il doit déclarer alors 4 SA Blackwood sans nommer le ou les Contrôles sautés (niés) ou encore non-nommés.**

Ex. 8.4.4 Invitation en mode Contrôle et les trois conditions remplies

:1	1	2	3	4
	<u>1 Pi</u>	Passe	2 Ca	Passe
	2 Co	Passe	<u>2 Pi</u>	Passe
	4 Tr	Passe	4 Ca	Passe
	4 SA

Cet exemple est le type le plus classique. Le soutien du répondant est au niveau 2 et cela décrit un pointage de 11 HL et +. Le soutien est donc en partiel (deuxième).

L'ouvreur a sûrement un main très débalancée car il a décrit d'abord un pointage minimum (entre 13-17 HL). Puis, après le fit 6-2 déclaré à Pique par le répondant, il invite au chelem en mode Contrôle ce qui décrit alors un pointage valant au moins 20 PP (**20** + 11 = 31 PP), le Premier Contrôle (Trèfle) et la possession d'au moins 1 GH d'atout (sans cette condition, on ne peut utiliser ce mode; à moins que le partenaire ait décrit une *suite spécifiée* d'atout).

Puis, le partenaire décrit qu'il possède le Contrôle suivant (Carreau). À noter, **qu'il n'y a aucune autre information qui doit s'ajouter quand on décrit le deuxième Contrôle.**

Ici, l'ouvreur détient le Troisième Contrôle, un deuxième GH et un surplus de 2-3 points, soit 22-23 PP. Ce qui remplit les trois conditions pour déclarer le chelem par *4 SA Blackwood*.

Il est important de bien évaluer les conditions afin de réagir en conséquence au lieu de parler comme bon nous semble.

Il y a d'abord le cas où il y a *CONTRÔLE MANQUANT* de part et d'autre. Puis, celui où les TROIS CONTRÔLES SONT CONNUS MAIS SANS SURPLUS. Enfin, celui où les TROIS CONTRÔLES SONT CONNUS MAIS AVEC UN SEUL GH D'ATOUT confirmé.

8.4 La Zone 33 : LA DÉCLARATION DE CHELEM
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

8.4.4.1 IL Y A UN CONTRÔLE MANQUANT

Il est facile de concevoir qu'un CONTRÔLE «SAUTÉ» EST «NIÉ» que ce soit par obligation (non disponible) ou librement (non possédé) et si un joueur constate qu'il ne détient pas ce Contrôle *nié* ou *sauté*, il doit alors stopper immédiatement la recherche de chelem en annonçant l'atout au niveau le plus économique.

Ex. 8.4.4.1 Invitation en mode Contrôle et Contrôle manquant

:1	1 <u>1 Pi</u> 2 Ca 4 Ca Passe	2 Passe Passe Passe	3 2 Tr <u>3 Pi</u> 4 Pi	4 Passe Passe Passe
----	---	-------------------------------------	--	-------------------------------------

Le répondant a affirmé un *intérêt pour le chelem* à Pique (13 +15-16 = Zone 29). L'ouvreur invite avec 4 Carreaux en sautant obligé le Premier Contrôle (Trèfle), tout en décrivant un surplus de 2-3 points, donc au moins 15 HL/PP. Le répondant ne détient pas ce Premier Contrôle nié. Il ne doit surtout pas faire savoir qu'il détient le Troisième Contrôle (Coeur), ce serait inutile et causerait un emballement des enchères car cela signifierait qu'il détient le Contrôle nié à Trèfle. Il déclare l'atout au niveau le plus bas possible et le partenaire sait aussitôt qu'il n'a pas le Contrôle du Trèfle

:2	1 <u>1 Tr</u> 4 Ca 5 Tr	2 Passe Passe	3 <u>4 Tr</u> 4 Co	4 Passe Passe
----	---	----------------------------	--	----------------------------

Le répondant a affirme un *intérêt pour le chelem* ce qui garantit le niveau 5; cela décrit un pointage maximum supérieur du répondant (13 +15-16 = 28-29). L'ouvreur invite au chelem en mode Contrôle avec le Premier Contrôle (Carreau). Le répondant décrit la possession du deuxième Contrôle. L'ouvreur n'a pas celui du Pique; il doit cesser la recherche du chelem en annonçant au niveau le plus économique.

8.4 La Zone 33 : LA DÉCLARATION DE CHELEM
«*Bridge Standard International*» <https://canadabridge.org>

L'ouvreur pourrait continuer les enchères avec un «surplus double», soit **4-5 points**. Il affirme 17-18 HL/ PP ce qui atteint la Zone 33 avec les 15 ou 16 points du répondant (**13 + 4**) + 15 = 32). Cependant, il doit évidemment avoir le Troisième Contrôle et deuxième GH.

Ces deux exemples assez fréquents et non évidents (donc propices pour un *top*) montrent bien que l'*Invitation en mode Contrôle* est beaucoup plus performante que 4 SA Blackwood Standard pour la recherche des chelems en mineure.

Le joueur qui s'aperçoit le premier de la présence des trois Contrôles doit posséder les deux autres conditions pour déclarer le chelem par *4 SA Blackwood*. Mais, dans le cas où une des deux conditions (surplus de pointage et atout avec 2 GH) ne sont pas remplies, il y a alors **deux avenues** possibles.

8.4.4.2 TROIS CONTRÔLES CONNUS ET PAS DE SURPLUS DE POINTAGE

Cette configuration, ou première avenue, n'empêche pas automatiquement la cessation de la recherche de chelem. Il est possible d'avertir que le surplus de pointage de 2 points est manquant et le partenaire pourra opter selon son jeu s'il va stopper ou déclarer le chelem par *4 SA Blackwood*.

Le joueur qui a connaissance en premier des trois Contrôles de niveau 4 et qui n'a pas le surplus de pointage requis (main partiellement déclarée ou pas encore réévalué) peut en faire la description indirecte tout simplement en nommant le Troisième Contrôle **lorsque le deuxième Contrôle a été annoncé** (il n'est pas nécessaire de nommer un Contrôle non nommé ou nié si l'on sait que les trois Contrôles sont possédés dans l'équipe).

Donc, TOUT JOUEUR QUI DÉCLARE LE TROISIÈME CONTRÔLE "SANS NÉCESSITÉ" AFFIRME AVOIR LA CONNAISSANCE QUE L'ÉQUIPE DÉTIENT 31 POINTS HL/PP ET AU MOINS 2 GH DANS L'ATOUT MAIS CEPENDANT SON **SURPLUS DE POINTAGE EST MANQUANT**.

À noter que si le partenaire a nié (sauté) le Premier Contrôle (qui est nécessairement accessible) en annonçant le deuxième Contrôle, l'annonce du Troisième Contrôle (par l'autre joueur) aurait la même signification (le surplus est manquant) tout en affirmant la possession du Contrôle ayant été sauté. *Il serait illogique et inutile d'annoncer le Troisième Contrôle sans*

8.4 La Zone 33 : LA DÉCLARATION DE CHELEM
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

avoir la possession d'un Contrôle déclaré manquant; donc il faut savoir arrêter de parler quand on a plus rien à dire.

Ex. 8.4.4.2 Invitation en mode Contrôle et aucun surplus

:1	1	2	3	4
	<u>1 Co</u>	Passe	2 Ca	Passe
	2 Co	Passe	<u>4 Tr</u>	Passe
	4 Ca	Passe	4 Pi	Passe
	4 SA

Ici, le répondant a annoncé un Soutien-Contrôle invitant au chelem à Coeur par la déclaration du Premier Contrôle. Il affirme donc détenir un pointage de catégorie forte inférieure (17-18 HL/PP + 13 = 30-31), le Contrôle du Trèfle et au moins 1 GH d'atout.

L'ouvreur annonce le Contrôle suivant (il ne donne aucune information sur la valeur de son atout) et le répondant annonce le Troisième Contrôle ce qui signifie qu'il détient deux GH d'atout en plus de la connaissance des trois Contrôles **mais qu'il n'a pas de surplus de 2 points pour atteindre la Zone 33.**

La parole revient alors à l'ouvreur. Ici, sa main a un surplus de 2 points et vaut donc au moins 15 HL/PP, et peut-être beaucoup plus. **Les 3 conditions sont remplies, l'ouvreur peut employer 4 SA Blackwood;** et le Grand chelem est clairement envisageable compte tenu de l'information qui a été, et qui sera, échangée.

8.4.4.3 TROIS CONTRÔLES CONNUS ET 1 SEUL GH D'ATOUT CONFIRMÉ

Cette configuration, ou deuxième avenue, n'empêche pas automatiquement elle-aussi, la cessation de la recherche de chelem. Il est possible d'avertir qu'il n'y a qu'un seul GH d'atout confirmé dans les enchères annoncées. Le partenaire pourra encore, selon son jeu, stopper ou déclarer le chelem mais pour cela il lui faut inverser les rôles!

8.4 La Zone 33 : LA DÉCLARATION DE CHELEM
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Reprenons l'exemple précédent qui est relativement courant et représentatif mais cette fois, le répondant va posséder un surplus de pointage mais **1 seul GH d'atout** (qui lui a permis d'utiliser le mode Contrôle).

Il est très important de **toujours s'assurer que l'atout contient au moins 2 Gros Honneurs**. Le concept de *couleurs spécifiées* est très utile pour donner cette information mais ce concept n'est pas toujours présent comme dans ce cas-ci.

Le contexte créé par une *Invitation en mode Contrôle* permet d'offrir, sans causer de confusion ni d'obstruction, une technique pour gager un chelem sans risque de se retrouver avec un atout de puissance insuffisante. Il s'agit du *BLACKWOOD INVERSÉ*.

L'exemple suivant va vous initier à cette technicalité. Pour une meilleure pédagogie, son système réponse sera explicitée en même temps que celui du *4 SA Blackwood*,

Ex. 8.4.4.3 Invitation en mode Contrôle et un seul GH d'atout confirmé

:1	1	2	3	4
	<u>1 Co</u>	Passe	2 Ca	Passe
	2 Co	Passe	<u>4 Tr</u>	Passe
	4 Ca	Passe	5 Tr; 5 Ca; 5 Co ??	

Ici, le répondant a annoncé un **Soutien-Contrôle** (qui est le Premier Contrôle) ce qui invite au chelem et agrée par défaut le fit à Coeur. Il affirme donc détenir un pointage de catégorie *forte inférieure* (17-18 HL/PP + 13 = 30-31), le Contrôle du Trèfle et au moins 1 GH d'atout.

L'ouvreur annonce le Contrôle suivant tout en ne donnant aucune information sur la valeur de son atout.

Cette fois le répondant répond bizarrement au niveau 5!

Il s'agit bien d'une réelle **déclaration de chelem**; c'est la «*face cachée*» de la convention de 4 SA Blackwood qui s'utilise exclusivement avec le mode d'Invitation en mode Contrôle en couleur Majeure. C'est la convention *BLACKWOOD INVERSÉ*.

8.4 La Zone 33 : LA DÉCLARATION DE CHELEM
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Cette enchère ne conclut pas le contrat et se reconnaît facilement parce qu'il y a un saut d'enchères. Elle relance avec brio le dialogue tout en s'intégrant sans créer d'inconvénients dans la recherche des chelems. Cela mérite qu'on lui accorde le statut de convention.

Cette convention a la particularité d'être une description de la main détenue, comme sa contre-partie *4 SA Blackwood*, tout en répondant à la question qu'elle pose!

Cela semble compliqué mais c'est plus facile et performant que cela ne le paraît. Ne pas utiliser cette convention vous priverait d'un fort potentiel de jeu en ce qui a trait au chelem. Il n'y a rien à apprendre par coeur, c'est comme le vélo!

Ainsi, le point suivant va expliciter la description (contexte et exigences); et comme prévu les deux systèmes de réponse en commençant par celui de la convention *4 SA Blackwood* vont être exposés l'un après l'autre.

8.4.5 LA déclaration-réponse *BLACKWOOD INVERSE*

Son but est d'avertir le partenaire que les trois Contrôles (**au moins 1 par couleur non atout même s'il y en trois par couleur**) sont présents ainsi que le pointage combiné (33 HL/PP ou +) mais qu'il n'y a **qu'un seul GH d'atout** qui est confirmé.

Il s'agit, si on peut dire, d'une simple déduction selon le concept de **LOGIQUE RÉCIPROQUE** (qui est la **base** sur laquelle est établi le choix de conventions et l'élaboration du système global enseigné) pour avertir que l'atout combiné est possiblement insuffisant selon la main du joueur qui détient les deux autres conditions pour déclarer le chelem. C'est en fait la réponse anticipée à *4 SA Blackwood*.

Précisons d'abord son contexte.

8.4 La Zone 33 : LA DÉCLARATION DE CHELEM
«*Bridge Standard International*» <https://canadabridge.org>

PRINCIPE 8.4:4 CONTEXTE POUR DÉCLARER *BLACKWOOD INVERSÉ*

La convention Blackwood Inversée est valide exclusivement quand il y a eu au préalable :

- ▶ **une Invitation au chelem en mode Contrôle,**
- ▶ **dont l'atout est une couleur MAJEURE;**

Cette déclaration est utilisable par un ou l'autre des partenaires et doit être faite dès que les trois Contrôles sont connus et que le pointage requis est atteint.

Le *Blackwood Inversé*, contrairement au *4 SA Blackwood*, ne peut jamais agréer le fit par défaut. Cependant, tout comme lui, c'est une véritable déclaration au chelem dont la signification correspond à la **réponse** à *4 SA Blackwood*!

Les exigences de cette déclaration de chelem découlent de la logique, ainsi que son système de réponse. Voici sa signification, ses exigences.

PRINCIPE 8.4:5 EXIGENCES POUR DÉCLARER LE CHELEM AVEC *BLACKWOOD INVERSÉ*

La déclaration de chelem par Blackwood Inversé affirme que son déclarant a la connaissance pour l'équipe de la présence d'au moins :

- ▶ **un Contrôle dans chaque couleur non atout,**
- ▶ **un pointage combiné atteignant 33 points HL/PP,**

tout en précisant qu'un seul GH a été confirmé selon les enchères.

Il ne devrait plus y avoir de doute sur l'efficacité du mode Contrôle et sur sa facilité d'emploi malgré les apparences.

Il est maintenant temps de savoir répondre à ces deux seules déclarations officielles qui affirment la Zone 33 dans le système *BRIDGE STANDARD INTERNATIONAL*.

8.4.6 RÉPONDRE À UNE DÉCLARATION DE CHELEM ANNONCÉE PAR 4 SA BLACKWOOD

Ces deux déclarations de chelem fonctionnent très bien avec le système de réponse classique comme base.

Vous devez savoir qu'il y a plusieurs variantes plus ou moins modifiées qui entraînent des polémiques incessantes. Cependant, en adoptant le principe qui considère l'enchère *4 SA Blackwood* comme un **description** (qui, en plus, permet le concept *Inversée*), au lieu d'un questionnaire, il est devenu futile de discuter ou de s'intéresser aux différentes variantes.

Le *BLACKWOOD INVERSÉE* est vraiment une **déclaration-réponse**, ainsi ses éventualités se limitent à quatre. Cependant, pour éviter de la confusion, il est préférable d'exposer d'abord le système de réponse à *4 SA Blackwood*.

C'est le système de réponse classique de base qui est utilisé, il est donc celui qui reconnu par la majorité des joueurs; vous pouvez l'intégrer dès maintenant sans problème sans avoir besoin de réajustement.

PRINCIPE 8.4:6 RÉPONDRE APRÈS 4 SA BLACKWOOD

	<u>RÉPONSE</u>	<u>SIGNIFICATION</u>
<u>1^{er} échelon:</u>	5 Trèfles	aucun As ou 4 As;
<u>2^{ème} échelon:</u>	5 Carreaux	1 As;
<u>3^{ème} échelon:</u>	5 Coeurs	2 As;
<u>4^{ème} échelon:</u>	5 Piques	3 As;
<u>5^{ème} échelon:</u>	5 SA	2 As et une chicane
<u>6^{ème} échelon:</u>	Niveau 6*	1 As et une chicane à ce niveau

* si la couleur de la chicane est plus chère que celle de l'atout, il faut déclarer 6 Trèfles

8.4 La Zone 33 : LA DÉCLARATION DE CHELEM «Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Ce système de réponse est basé sur l'approche classique tout en étant *complété*. Il a comme avantage principal de décrire **précisément le nombre d'As**. Ce serait faire une duplication d'y intégrer d'autres Clés (ou Cue-Bid) tout en créant davantage de confusion sur le nombre des As pour éviter le surpassement.

Pour ce qui est du surpassement, c'est-à-dire « *LE DEGRÉ DE RÉPONSE EST DEVENU OBSTRUÉ ET IL N'EST PLUS POSSIBLE DE DÉCLARER AU NIVEAU 5* » (ce qui rend impossible d'arrêter les enchères avant le chelem), on peut réduire ce risque suffisamment si "on serre la vis du gros bon sens".

Ce sont en fait seulement les contrats en mineure qui causent ce problème. C'est une des raisons du pourquoi il faut absolument employer les trois modes d'Invitation et particulièrement le mode Contrôle pour augmenter l'éventail des descriptions pour ainsi réduire le opportunités de surpassement au lieu de faire compliquer en créant différentes variantes causant d'autres inconvénients et d'interminables discussions.

En utilisant le mode Contrôle, il est possible en réévaluant son jeu *sur le coup du moment* de reconsidérer ce risque avant d'affirmer la déclaration de chelem en mineure.

Voyez le principe qui suit comme un aide pour éviter de tomber dans l'évaluation subjective. Ce n'est pas une règle comme telle, ce qui n'a donc pas besoin d'être alertée.

PRINCIPE 8.4:7 RÉDUIRE LE SURPASSEMENT RELIÉ AU 4 SA *BLACKWOOD*

Il est possible de réduire le risque de surpassement relié à l'emploi de 4 SA Blackwood afin de stopper les enchères plus bas que le niveau 5 d'atout en possédant au moins 1 As si l'atout est à Carreau, ou 2 As si l'atout est à Trèfle lorsque :

- ⇒ **l'atout est une couleur mineure** (*le mode Contrôle s'applique mais Blackwood Inversée n'est alors pas en vigueur, les enchères peuvent s'arrêter sans confusion*), **ou**
- ⇒ **une Invitation au chelem en mode Contrôle est affirmée** (*seulement 4 SA Blackwood est en vigueur*) **ou si 4 SA Blackwood direct est envisagé et que le pointage combiné est jugé limite selon le joueur qui pourrait déclarer le chelem par 4 SA Blackwood.**

8.4 La Zone 33 : LA DÉCLARATION DE CHELEM
«*Bridge Standard International*» <https://canadabridge.org>

Ces détails sont en fait de la pure logique. C'est la plus faible cherté des mineures qui causent un problème éventuel pour le surpassement quand il y a déclaration de chelem par *4 SA BLACKWOOD*. Ce principe servant à objectiver l'analyse de la puissance du jeu s'applique aussi facilement et plus souvent en mode Contrôle qu'avec *4 SA Blackwod* direct.

Et, n'oubliez pas que le fait d'arrêter les enchères au niveau 5 en couleurs mineures ne cause pas de confusion avec le *Blackwood Inversée* tout simplement parce que cette convention est exclusive aux couleurs Majeures.

Comment répondre à 4 SA Blackwood en cas d'intervention

Beaucoup de joueurs aguerris savent, malgré un échec assuré, que "voler" le contrat de chelem des opposants peut rapporter plus que de laisser les opposants réussir leur chelem.

C'est pourquoi, il faut être prêt à faire face à cette éventualité.

La convention la plus usitée est **DOPI** (*D est pour Double, qui signifie Contre en français*). Cette convention s'applique aussi pour *4 Trèfles Gerber* si d'intervention.

Elle a cependant un défaut non négligeable, c'est qu'elle **obstrue** *5 SA Blackwood* ou *5 Trèfles Gerber*; donc il est souvent impossible d'avoir accès au Questionnaire pour les Rois. Par contre, il est possible de résoudre ce dilemme.

Voici le protocole « **DOPI^{Néron}** » qui permet de **réduire au minimum l'effet obstructif** de cette tactique très utile pour déjouer des adversaires tenaces

8.4 La Zone 33 : LA DÉCLARATION DE CHELEM
«*Bridge Standard International*» <https://canadabridge.org>

PRINCIPE 8.4: 8 RÉPONDRE À 4 SA BLACKWOOD SI INTERVENTION

	<u>RÉPONSE</u>	<u>SIGNIFICATION</u>
<u>1^{er} échelon:</u>	Contre	0 As ou 3 As
<u>2^{ème} échelon:</u>	Passe	1 As ou 4 As
<u>3^{ème} échelon:</u>	enchère juste au dessus de l'intervention	2 As

Corollaire : Ce système s'applique aussi bien avec la convention **4 TRÈFLES GERBER**.
Ce qui est encore plus utile étant donné que son niveau plus bas dans les d'enchères permet la demande pour les Rois tout en pouvant stopper les enchères au niveau 5*.

** Ce qui n'est pas le cas si l'on utilise 5 SA BLACKWOOD qui ne peut que cibler le Grand chelem vu que le désistement doit se faire au niveau 6.*

Cette version demande un peu plus de réflexion mais sa formulation améliorée rend généralement très facile pour le *Questionneur* de savoir le nombre exact d'As en consultant sa main et en considérant le pointage plausible pouvant être détenu par son partenaire.

Donc, à moins que l'intervention adverse soit **5 Piques** et que le répondant doive décrire **2 As** (*en annonçant 5 SA*), il demeure possible par ailleurs, quand il y a intervention, de conserver l'emploi systématique de **5 SA BLACKWOOD** pour faire la demande des Rois.

Il est maintenant le temps d'en savoir plus sur la deuxième façon de déclarer officiellement que le niveau du chelem est atteint et que les exigences sont possédées.

La double signification du *BLACKWOOD INVERSÉE*

La convention **BLACKWOOD INVERSÉ** a deux dimensions; elle offre deux descriptions simultanément.

8.4 -18

8.4 La Zone 33 : LA DÉCLARATION DE CHELEM
«*Bridge Standard International*» <https://canadabridge.org>

Il y a d'abord les **exigences requises**, (tout comme 4 SA Blackwood dans le système enseigné), qui donne une description sur le POINTAGE (33 PP connus), l'ATOUT (1 GH connu) et les CONTRÔLES (4 Contrôles connus). Ceci a été exposé au **Principe 8.4:5**; p. 8.4 -14.

Et, comme le déclarant un choix d'enchère pour annoncer la déclaration-réponse *Blackwood Inversé* (ce qui n'est pas le cas pour 4 SA Blackwood), il est donc possible d'y *superposer* de l'information sur les As possédés par le déclarant (de Blackwood Inversée).

C'est pourquoi, il est d'usage de dire qu'il s'agit d'un **déclaration-réponse**.

**PRINCIPE 8.4:9 DESCRIPTION DES « AS » PAR LE DÉCLARANT
DU BLACKWOOD INVERSÉ**

A) Lorsque l'atout est à PIQUE, le déclarant annonce comme suit:

	<u>DÉCLARATION -RÉPONSE</u>	<u>SIGNIFICATION</u>
<u>1^{er} échelon:</u>	5 Trèfles	aucun As ou 4 As;
<u>2^{ème} échelon:</u>	5 Carreaux	1 As;
<u>3^{ème} échelon :</u>	5 Coeurs	2 As;
<u>4^{ème} échelon:</u>	5 Piques	3 As;

B) Lorsque l'atout est à COEUR, le déclarant annonce comme suit:

	<u>DÉCLARATION -RÉPONSE</u>	<u>SIGNIFICATION</u>
<u>1^{er} échelon:</u>	5 Trèfles	aucun As ou 3 As ou 4 As;
<u>2^{ème} échelon:</u>	5 Carreaux	1 As;
<u>3^{ème} échelon:</u>	5 Coeurs	2 As;

Il n'y a pas de quatrième échelon vu qu'il y aurait un surpassement rendant impossible de stopper la recherche de chelem au niveau 5.

8.4 -19

8.4 La Zone 33 : LA DÉCLARATION DE CHELEM
«*Bridge Standard International*» <https://canadabridge.org>

Comme vous pouvez le constater **la description du nombre d'As dans les deux facettes de la convention *Blackwood* est pour ainsi dire identique**, si ce n'est l'absence du quatrième échelon lors de la *déclaration-réponse Blackwood Inversée* quand l'atout est à **Coeur** .

Il est temps de voir comment le répondant, qui est face à cette déclaration-réponse, va raisonner pour prendre la décision de stopper ou déclarer le chelem, ou même le Grand chelem le cas échéant.

L'analyse décisionnelle est somme toute simple parce que le nombre d'As et la détention d'au moins 1 GH d'atout dans l'équipe sont deux informations déjà confirmées.

PRINCIPE 8.4:10 RÉPONDRE À *BLACKWOOD INVERSÉ*

Le répondant à la déclaration *Blackwood Inversé* qui possède 1 Gros Honneur, qui n'a pas été déjà annoncé, doit normalement déclarer le chelem au niveau 6 si le nombre total d'As est d'au moins 3.

Dans le cas contraire, il lui faut stopper la recherche de chelem en annonçant l'atout au niveau 5.

Quelques exemples suivent pour bien visualiser cette déclaration-réponse qui peut survenir dans diverses situations d'enchères.

En effet, **n'importe quel joueur** après l'invitation en mode Contrôle peut utiliser les deux types de déclaration de chelem **quelque soit sa catégorie de pointage**, qui peut donc être de minimale à forte.

De plus, ce joueur peut avoir décrit un GH en faisant l'*Invitation au chelem* et même deux si la suite d'atout est *spécifiée*; ou simplement ne pas avoir pu décrire la possession de Gros Honneur.

8.4 La Zone 33 : LA DÉCLARATION DE CHELEM
 «Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Ex. 8.4.6 Déclaration de chelem par Blackwood Inversée

:1	1	2	3	4
	<u>1 Co</u>	Passe	2 Tr	Passe
	2 Ca	Passe	<u>3 Co</u>	Passe
	3 Pi	Passe	5 Tr	Passe
	6 Co			

Commentaires :

Sur l'enchère forcing (*intérêt au chelem* = zone 28-29) à **saut** à Coeur, l'ouvreur invite au chelem en annonçant le Premier Contrôle disponible, il n'est pas nié. Il décrit ainsi un pointage de catégorie *maximum supérieur* 15 ou + HL/PP et 1 GH d'atout.

Le répondant, ici, possède les deux autres Contrôles (dans ces cas, IL NE FAUT PAS PROLONGER INUTILEMENT LES ENCHÈRES EN ANNONÇANT «PAR CURIOSITÉ» LE DEUXIÈME CONTRÔLE, CAREN CAS DE NON-POSSESSION CELA COMPROMETTRAIT LA RECHERCHE DE CHELEM).

Mais par contre, son soutien, qui est au moins quatrième et valable, ne contient aucun GH d'atout. Il doit déclarer le chelem (pour garder la logique) mais 4 SA Blackwood n'est pas indiqué. **En déclarant le chelem par la "réponse" Blackwood Inversé, il décrit parfaitement sa main qui peut avoir soit 0, 3 ou 4 As.**

C'est à l'ouvreur, qui est devenu le répondant pour la déclaration de chelem, que revient la tâche de s'assurer de la puissance l'atout et du jeu combiné. Pour cela, il doit et peut déduire le nombre exact d'As chez le déclarant Blackwood Inversé. Il suffit d'ajouter le nombre d'As associés aux différents **échelons** du déclarant, avec son nombre d'As. Ainsi, si le total égale 4 (ou moins, pour le zéro), c'est le bon nombre d'As possédé par le déclarant.

8.4 La Zone 33 : LA DÉCLARATION DE CHELEM
 «Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Ex. 8.4.6 Blackwood Inversée ou non?

:2	1	2	3	4
	1 Tr	Passe	<u>1 Co</u>	Passe
	2 Ca	2 Pi	3 Co	Passe
	<u>4 Tr ?</u>	Passe	5 Co ?	Passe

Commentaires :

Le répondant une a majeure quatrième et plus de 6 HL.

L'ouvreur fait un Inversé, son pointage est maximum (18 à 21 HL).

Le répondant annonce une suite sixième mais ne peut garantir 2 GH d'atout et son pointage *forcée* est plus au moins de catégorie intermédiaire, soit au moins 10-12 PP par anticipation de fit (*sinon 9-10 PNP +*).

L'ouvreur invite (**20-21** + 11± 1 = 31 donc le niveau 5 est garanti) au chelem en mode Contrôle. Son enchère est un Soutien-Contrôle qui agrée l'atout par défaut et qui est aussi le Premier Contrôle; *il n'y a aucune confusion possible concernant la signification du Trèfle parce qu'il y a saut d'enchères; et il est généralement préférable et plus payant de gager au niveau 3 à Sans-Atout que de jouer un misfit en mineure au niveau 4.*

Ici, le répondant sait que son partenaire a décrit au moins 1 As. Lui-même détient le Contrôle de niveau 4 à Carreau et à Pique. Il a le surplus requis; sa main évalué au départ à 11 points vaut 13 points. Il peut donc déclarer le chelem par Blackwood Inversé (sans avoir de GH) parce qu'il y a eu Invitation en mode Contrôle et que l'atout est en majeure.

Donc, **5 Coeurs** ne peut pas être une cessation de recherche de chelem, c'est bel et bien une **déclaration-réponse** qui décrit **2 As**.

Les enchères doivent donc se poursuivre. Voyez l'exemple suivant pour voir comment l'ouvreur (qui a invité en mode Contrôle) va raisonner pour donner sa réponse au déclarant de chelem par Blackwood Inversé.

8.4 La Zone 33 : LA DÉCLARATION DE CHELEM
 «Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Ex. 8.4.6	1	2	3	4
:3	1 Tr	Passe	<u>1 Co</u>	Passe
	2 Ca	2 Pi	3 Co	Passe
	<u>4 Tr</u>	Passe	5 Co	Passe
	6 Co	Passe	7 Co	

Commentaires :

L'ouvreur détient, ici, obligatoirement un deuxième GH d'atout; c'est tout ce qu'il a besoin de garantir pour répondre à une déclaration de chelem par Blackwood Inversé. Pour information, s'il avait un double surplus, soit 4-5 points ((**20-21 + 5**) + 11 = 37^{et+}), il aurait apte à déclarer par lui-même le Grand chelem. Pour l'instant, le contrat est à **6 Coeurs**.

Ici, le répondant a réévaluée sa main après la connaissance que l'ouvreur avait les 2 GH d'atout requis. Lui-même ne peut qu'avoir une longue suite à Coeur et au moins une chicane; donc les 20 HL ou PP affirmés par l'ouvreur et la possession d'au moins 17 PP l'autorisent à augmenter la mise au niveau du Grand chelem.

Cet exemple, comme d'habitude, démontre avec brio que la conception du système enseigné est bel et bien basé sur le travail d'équipe associé à une mentalité de respect mutuel sur le plan du langage.

En clair, il faut juste **bien décrire puis laisser parler** le partenaire **en prenant seulement pour acquis ce qui est affirmé** au lieu d'anticiper le jeu de l'autre pour gager le plus haut possible pour toutes les raisons désuètes que vous savez.

8.4 La Zone 33 : LA DÉCLARATION DE CHELEM
«*Bridge Standard International*» <https://canadabridge.org>